

La Commission de régulation de l'énergie (CRE) concourt au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel au bénéfice des consommateurs finals dans le cadre de la construction d'un marché européen et en cohérence avec les objectifs de la politique énergétique française.

La direction du développement des marchés et de la transition énergétique (DDMTE) est en charge de l'ensemble des dossiers relatifs à l'organisation et au développement des marchés de détail de l'électricité et du gaz, sous les angles de la réglementation et des procédures, du développement de la concurrence en amont et en aval, et de la production.

Le département « dispositifs de soutien aux énergies renouvelables et aux consommateurs » est au cœur de la mise en œuvre de la politique de transition énergétique. Il établit et contrôle les charges de service public, résultant notamment de la péréquation tarifaire dans les zones non interconnectées (Corse, collectivités d'Outre-Mer...) et des dispositifs sociaux mais également de la mise en œuvre des dispositifs de soutien au développement des énergies renouvelables. Il contrôle l'efficacité de ces derniers par le suivi technico-économique des filières de production et l'audit de leurs coûts, et recommande le cas échéant des aménagements. Il régule et contrôle le déploiement des investissements prévus par les programmations pluriannuelles de l'énergie des zones non interconnectées qu'il s'agisse d'installations de production, de stockage ou visant la maîtrise de la demande d'électricité, met en œuvre et instruit les appels d'offres organisés par le gouvernement et réalise les analyses prospectives d'évolution des charges de service public afin d'éclairer les pouvoirs publics sur les conséquences des politiques publiques mises en œuvre.

L'article 225 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 prévoit la révision des contrats photovoltaïques historiques conclus entre 2006 et 2010. Le niveau de la réduction envisagée sera fixé par arrêté des ministres chargés de l'énergie et du budget, après avis de la Commission de régulation de l'énergie. Dans ce cadre, la CRE met en œuvre un projet transverse, mettant en jeu la DDMTE, la direction des affaires économiques et financières et la direction des affaires juridiques, sous la responsabilité fonctionnelle du chef de projet « révision des contrats photovoltaïques historiques ».

ACTIVITES PRINCIPALES

Afin de mener à bien la révision des contrats photovoltaïques historiques prévue par la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021, le titulaire du poste sera en charge, sous la responsabilité hiérarchique du chef du département « dispositifs de soutien aux énergies renouvelables et aux consommateurs » et sous la responsabilité fonctionnelle du chef de projet « révision des contrats photovoltaïques historiques », des travaux suivants :

- ▶ participer aux échanges avec les producteurs souhaitant activer la clause de sauvegarde
- ▶ analyser la rentabilité des installations concernées
- ▶ analyser la situation économique et financière des producteurs concernés
- ▶ participer à la rédaction de la proposition de la CRE à destination des Ministres
- ▶ participer à la restitution de ses travaux devant le Collège de la CRE

Le titulaire du poste sera également amené à contribuer à d'autres travaux du département, notamment :

- ▶ élaborer, sur le fondement d'analyses économiques et techniques, les avis de la CRE sur les textes réglementaires encadrant le soutien des énergies renouvelables, leur intégration au marché et au système électrique, et les dispositifs de soutien eux-mêmes
- ▶ participer à la mise en œuvre des appels d'offres pour le développement des filières renouvelables

COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

- ▶ Grande autonomie et capacité de proposition, rigueur, sens critique
- ▶ Connaissance des filières renouvelables et en particulier photovoltaïque
- ▶ Connaissances en financement de projet
- ▶ Excellente maîtrise d'Excel et capacité à gérer des volumes de données importants

PROFIL DU CANDIDAT

- ▶ Formation : bac +5, grande école d'ingénieur ou master.
- ▶ Expérience souhaitée : première expérience dans le domaine du financement de projet.

CARACTERISTIQUES DU POSTE

- ▶ CDD (agent contractuel de l'État) de 2 ans. Le poste peut être pourvu par détachement sur contrat (CDD) d'un fonctionnaire titulaire d'une des fonctions publiques
- ▶ Rémunération selon profil et expérience
- ▶ Localisation du poste : 15 rue Pasquier, 75008 Paris. Des déplacements sont à prévoir occasionnellement en France
- ▶ Candidature (CV + lettre) à adresser à la DRH par mail : drh-recrutement@cre.fr